

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

Dienstag (Vormittag), 20. März 2018

Erziehungsdirektion

**12 2017.RRGR.328 Motion 110-2017 SP-JUSO-PSA (Gasser, Bévillard)
Einige Eltern brauchen dringendst Hilfe!**

Präsidentin. Wir kommen zum nächsten Traktandum, Traktandum 12. Die Regierung ist bereit, die Motion als Postulat anzunehmen. Wir sind in einer freien Debatte. Das Wort hat Motionär Gasser.

Peter Gasser, Bévillard (PSA). De trop nombreux parents ont eu ces dernières années d'immenses difficultés pour trouver une place adéquate pour leur enfant souffrant de grandes difficultés, comme le reconnaît d'ailleurs le gouvernement dans sa réponse. Les raisons de ces problèmes sont multiples, même si pour l'essentiel elles relèvent soit du manque de solutions d'accueil, soit à des besoins trop élevés pour beaucoup d'institutions. Une raison majeure à cet état de fait provient du fait, justement, que les organismes privés peuvent refuser d'accueillir un enfant. La législation actuelle prévoyait que les parents soient secondés par la Direction de la santé, mais aussi par les communes. Or, la réalité du terrain a démontré que cette manière de faire était peu satisfaisante. Par ailleurs, nombreux étaient les parents qui tentaient d'inscrire leur enfant dans plusieurs établissements, ce qui provoquait ainsi de nombreux doublons dans les recherches. Avec ces prérequis, la situation, par exemple dans le Jura bernois, était devenue intolérable, puisque ce n'étaient pas moins de dix enfants qui étaient ainsi contraints de rester au domicile familial. Mais la difficulté ne se limite pas à ce constat, puisque lorsqu'une famille avait trouvé une structure adéquate, il fallait encore obtenir l'autorisation cantonale pour le financement.

Bref, sans entrer dans les détails, vous pouvez imaginer l'enfer que certains parents ont vécu jusqu'à ce qu'ils trouvent une solution. C'est ce constat qui avait motivé la rédaction de ma motion il y a pratiquement une année. Fort heureusement, depuis lors la situation s'est grandement améliorée. Récemment, vous l'avez lu, 45 places ont pu être créées en institutions spécialisées, ainsi que 48 places supplémentaires en classes spécialisées, ce qui est bien sûr réjouissant. Enfin, dans le Jura bernois, grâce à l'intervention décidée de Stève Blaesi, chef de l'OEKO francophone, que je remercie ici, ce ne sont plus dix enfants qui sont bloqués chez leurs parents, mais plus qu'un seul. Un grand merci pour ce travail. Vous venez de prendre connaissance de la nouvelle stratégie, et de l'approuver, pour la pédagogie spécialisée, et vous aurez bien sûr constaté que la difficulté que j'évoquais dans ma motion a été prise en compte, puisqu'une procédure d'évaluation standardisée sera introduite, et les institutions, au bénéfice de contrats, ne pourront plus refuser certaines admissions. Dès lors, c'est donc le canton qui sera responsable de l'éventuel placement.

Afin de ne pas freiner la mise en œuvre de cette stratégie avec l'adoption d'une motion qui, forcément, induirait des modifications législatives, j'accepte la transformation de ma motion en postulat. Eu égard à la diligence avec laquelle les Directions, celle de la santé, mais aussi celle de l'instruction publique, ont réagi, j'ai pleine confiance en elles pour soutenir activement, comme elles viennent de le faire, les parents désarmés. Je vous prie donc d'accepter ce postulat pour le bien-être de ces parents et de leurs enfants.

Präsidentin. Wir haben es gehört: Grossrat Gasser hat die Motion in ein Postulat umgewandelt. Ist das Postulat bestritten? – Das ist der Fall.

Gibt es Fraktionen, die sich äussern möchten? – Grossrätin Speiser-Niess, SVP, hat das Wort.

Anne Speiser-Niess, Zweisimmen (SVP). Ich kann mich kurz fassen. Wir sind sehr dankbar für die Umwandlung in ein Postulat, würden dann aber das Postulat gern gleich abschreiben, weil die Thematik im Bericht zur Sonderpädagogik bereits vollumfänglich abgehandelt ist.

Präsidentin. Ich habe keine weiteren Fraktionssprecherinnen oder -sprecher auf der Liste. Ich frage den Regierungspräsidenten, was er uns dazu sagen möchte.

Bernhard Pulver, Erziehungsdirektor. Vielen Dank für die Umwandlung in ein Postulat. Ich denke tatsächlich, dass wir in der Zeit, bevor die Sonderpädagogik gemäss dem soeben diskutierten Bericht in Kraft tritt, nicht nochmals etwas ändern können. Da macht es auch keinen Sinn, zusätzlich noch etwas zu prüfen. Genau für die Sonderpädagogik haben wir jetzt einen Bericht übergeben. Ich fände eine Abschreibung an und für sich auch sinnvoll. Dann müssen wir nicht zusätzlich noch etwas prüfen. Wir tun es denn auch mit diesem Bericht. Wir hätten sicher nichts gegen eine Abschreibung.

Präsidentin. Wir kommen somit zur Abstimmung über die Motion «Einige Eltern brauchen dringendst Hilfe!». Der Motionär hat diese in ein Postulat umgewandelt. Wer die Motion als Postulat annimmt, stimmt Ja, wer dies ablehnt, stimmt Nein.

Abstimmung (als Postulat)

Der Grosse Rat beschliesst:

Annahme

Ja	128
Nein	3
Enthalten	0

Präsidentin. Das Postulat ist angenommen worden mit 128 Ja- gegen 3 Nein-Stimmen bei 0 Enthaltungen.

Wir stimmen noch über die Abschreibung dieses Postulats ab. Wer das Postulat abschreibt, stimmt Ja, wer dies ablehnt, stimmt Nein.

Abstimmung (Abschreibung)

Der Grosse Rat beschliesst:

Annahme

Ja	114
Nein	14
Enthalten	5

Präsidentin. Sie haben der Abschreibung des Postulats zugestimmt mit 114 Ja- gegen 14 Nein-Stimmen bei 0 Enthaltungen.